



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Continuité des soins en période de crise sanitaire

Question écrite n° 37308

Texte de la question

M. Didier Martin interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la continuité des soins en période de crise sanitaire. Avec la crise de la covid-19, les capacités maximales de prise en charge des établissements de santé ont été atteintes voire dépassées. À plusieurs reprises, les soignants ont été amenés à déprogrammer certaines opérations non urgentes afin de limiter la saturation des hôpitaux. Ces reports ont ainsi permis de libérer des lits de réanimation, nécessaires à la prise en charge des citoyens atteints du virus. Procéder à la déprogrammation d'une opération ou son report n'est cependant pas un choix anodin. C'est au contraire un choix que les soignants font dans la douleur car ils se trouvent confrontés à la nécessité de hiérarchiser les besoins en soins des patients, à un moment où la ressource médicale est très limitée. Les conséquences des reports peuvent en effet être importantes pour les patients qui en font l'objet : dégradation de leur état de santé, anxiété accrue, prise en charge beaucoup plus tardive et pertes de chance dans la lutte contre certaines pathologies conduisant parfois à l'administration de traitements plus lourds. Si les conséquences de la crise sanitaire se font lourdement sentir au sein des établissements de santé, elles sont également importantes pour la population générale. Les Français sont moins nombreux à poursuivre leurs visites de contrôle ou à procéder au suivi de leurs maladies chroniques, parfois par peur d'être contaminés ou de solliciter une attention médicale dont d'autres auraient, selon eux, davantage besoin, ou encore en raison d'un accès numérique insuffisant. M. le député souhaiterait savoir si des études sont actuellement menées pour mieux connaître et chiffrer l'impact de la crise sanitaire sur l'état de santé général de la population. Il aimerait également avoir des précisions sur la stratégie que le Gouvernement met en œuvre durant la crise sanitaire pour assurer une continuité des soins pour l'ensemble des Français.

Données clés

Auteur : [M. Didier Martin](#)

Circonscription : Côte-d'Or (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37308

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 31 mai 2021

Question publiée au JO le : [16 mars 2021](#), page 2256

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)